



ORANGE, le 20 Mai 2020

D. A. C.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

COMMUNIQUE DE PRESSE

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

RUE DU TERRIER -

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de renouvellement d'un branchement eau, **Rue du Terrier au droit du n° 136**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par feux tricolores placés à 30 m de part et d'autre du chantier. Les feux tricolores pourront être remplacés par un pilotage manuel.

Le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit au droit et de part et d'autre du chantier.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 29 Mai 2020 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 15 jours (1 jour d'intervention), sous l'entière responsabilité de la Société SUFFREN TP de BEDARRIDES.

